

aux chauffeurs d'autobus de quitter la colline parlementaire. Il n'y a tout simplement pas de place pour les garer là, pendant que les enfants et autres visiteurs assistent aux séances des Chambres et examinent les magnifiques installations qui font partie de notre patrimoine national.

C'est bien malheureux, car cette situation entraîne plusieurs conséquences que je voudrais signaler au ministre et au secrétaire parlementaire en cause. Tout d'abord, certains autobus se sont arrêtés un certain temps. Ils stationnent sur le gazon. La semaine dernière, en l'absence du chauffeur, l'un des autobus s'est mis en marche et est allé s'écraser sur quatre voitures stationnées. Je ne sais pas pour qui j'ai le plus de sympathie. Je crois parfois qu'il serait préférable s'il y avait moins de voitures stationnées sur la colline. Mais je crois qu'il serait regrettable d'obliger ces chauffeurs de circuler dans les rues de la ville, tandis que leurs passagers sont sur la colline. Cette mesure éloignerait les touristes et crée un problème dans la ville.

Certains autobus se garaient déjà sur le terrain de stationnement de l'une des principales compagnies d'autobus. Mais ils étaient si nombreux qu'ils gênaient la circulation sur le terrain et la compagnie a été obligée à regret de leur demander de stationner ailleurs.

Je crois que deux propositions offriraient une solution. La première est de nature temporaire et je l'ai soumise par écrit à l'intention du ministre des Travaux publics. Il s'agirait d'utiliser l'emplacement de l'ancien *Laurentian Terrace* sur la rue Sussex comme terrain de stationnement temporaire. Cette bâtisse a été démolie et rien n'a été reconstruit sur l'emplacement. Je ne vois pas pourquoi on empêcherait les autobus de stationner à cet endroit, au moins pour le reste de la saison actuelle.

J'aimerais que le gouvernement canadien fasse la dépense d'installer un téléphone à cet endroit afin que les chauffeurs d'autobus puissent téléphoner aux agents préposés aux touristes sur la colline du Parlement et leur demander si un groupe en particulier qu'ils y ont amené a terminé sa visite. Ils pourraient alors retourner sur la colline au moment voulu pour reprendre leurs passagers et les emmener.

En ce qui concerne l'avenir, j'espère qu'on va élaborer les plans d'un garage de stationnement afin d'enlever toutes les voitures et les autobus de la colline du Parlement. Je sais que l'ancien ministre des Travaux publics, le député de Maisonneuve-Rosemont

[M. Francis.]

(M. Deschatelets) avait établi les plans d'un vaste garage de stationnement à l'arrière de la colline du Parlement sur le bord de la rivière Outaouais. Un tel garage de stationnement aurait pu être construit par étapes successives. Il aurait pu être très bien camouflé sous le flanc de la colline du Parlement et il aurait été fort utile, débarrassant ainsi la colline de certaines des nombreuses voitures qui l'encombrent. La colline du Parlement ne serait plus malheureusement, comme c'est le cas à l'heure actuelle, élevée à la dignité de terrain de stationnement. Cette transformation serait compatible avec l'objectif que les Canadiens souhaitent voir réalisé par les symboles que représentent nos édifices et la colline parlementaires pour tous les écoliers du Canada: le symbole de notre souveraineté, de notre nationalité, le siège de notre gouvernement national, un lieu qu'ils puissent être fiers de visiter sans inconvénient. Ces désagréments dissuadent d'amener les écoliers canadiens visiter le Parlement comme ils le désirent tous, ce que nous leur souhaitons.

M. G. Roy McWilliam (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les députés savent gré au représentant de Carleton (M. Francis) de ses observations, puisqu'elles ont trait aux jeunes Canadiens de tout le pays qui ont la chance de venir dans la capitale pour visiter le Parlement et assister à nos délibérations.

Lorsque le député a soulevé cette question cet après-midi, je me suis immédiatement renseigné sur le partage des responsabilités à l'égard du stationnement sur la colline du Parlement. Dans l'intervalle, je n'ai pu obtenir une déclaration concise sur le partage exact de cette responsabilité. Je conviens avec l'honorable député que le ministère a des projets de stationnement souterrain pour mettre fin au chaos, si je puis dire, qui règne sur la colline du Parlement.

Depuis quelques années, l'usage veut que les permis de stationnement soient délivrés par le sergent d'armes relevant de l'Orateur, et on me dit que toute interdiction à l'égard du stationnement des autobus ou autres véhicules émane de la Gendarmerie royale. Je suis à peu près certain que, dans la plupart des cas, le ministère des Travaux publics ignore tout de ces interdictions, sauf si on les lui signale.

Je le répète, la situation nous intéresse beaucoup, et je suis sûr que chacun a hâte